

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/07/2026 - B2026/008960 - 2022 B 02317 - 917 871 519 - A.G. CONSTRUCTION

B 8960



ALESENCO CONSEILS

1043 AVENUE DE CROUPILLAC

30100 ALES

Tél : 0466558656 - email : secretariat@alesenco.com



AG CONSTRUCTION

77 rue Sidonie Gabrielle Colette

30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

APE : 4399C

SIRET : 91787151900018

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2025

BILAN ACTIF



AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				42,02		37,33
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	4 122,60	3 497,82	624,78		1 604,75	
Autres immobilisations corporelles	74 360,24	26 967,19	47 393,05		62 393,32	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	78 482,84	30 465,01	48 017,83	42,02	63 998,07	37,33
Stocks et en-cours				44,80		30,82
Mat. premières, autres approv.	11 200,00		11 200,00		10 837,00	
En-cours de production	40 000,00		40 000,00		42 000,00	
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances				12,96		29,23
Clients	10 765,39		10 765,39		47 186,00	
Créances fiscales et sociales	4 049,29		4 049,29		2 919,89	
Autres créances						
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,22		0,01
Actions propres						
Autres titres	253,80		253,80		15,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités					4 473,87	2,61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	66 268,48		66 268,48	57,98	107 431,76	62,67
Frais d'émission des emprunts (IV)						

BILAN ACTIF



AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	144 751,32	30 465,01	114 286,31	100	171 429,83	100
(2) Dont à moins d'un an	14 814,68					

BILAN PASSIF



AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0)	1 000,00	0,87	1 000,00	0,58
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,09		0,06
Réserve légale	100,00		100,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	64 064,27	56,06	84 923,58	49,54
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-120 096,48	-105,08	-20 859,31	-12,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) -54 932,21	-48,07	65 164,27	38,01
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II)			
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	117 441,98	102,76	57 735,35	33,68
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	32 969,54	28,85	37 279,07	21,75
Dettes fiscales et sociales	17 843,77	15,61	8 494,27	4,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	963,23	0,84	2 756,87	1,61
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(III) 169 218,52	148,07	106 265,56	61,99
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 114 286,31	100	171 429,83	100
(1) Dont à moins d'un an	169 160,34			

COMPTE DE RÉSULTAT



AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Production vendue de travaux	296 926,61	323 503,85	-26 577,24	
Montant net du chiffre d'affaires	296 926,61	323 503,85	-26 577,24	-8,22
Production stockée	-2 000,00	5 000,00	-7 000,00	-140,00
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		17 000,00	-17 000,00	-100,00
Autres produits	204,21	2,42	201,79	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	295 130,82	345 506,27	-50 375,45	-14,58
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	184 735,97	190 948,76	-6 212,79	-3,25
Variation de stocks	-363,00	-10 837,00	10 474,00	96,65
Autres achats et charges externes (1)	53 543,79	48 432,72	5 111,07	10,55
Impôts, taxes et versements assimilés	3 612,86	6 037,09	-2 424,23	-40,16
Salaires	99 042,19	76 606,68	22 435,51	29,29
Cotisations sociales	33 050,83	26 890,44	6 160,39	22,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 980,24	11 097,14	4 883,10	44,00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées		15 196,93	-15 196,93	-100,00
Autres charges	21 398,71	337,22	21 061,49	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	411 001,59	364 709,98	46 291,61	12,69
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	166,53			
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-115 870,77	-19 203,71	-96 667,06	-503,38
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				

COMPTE DE RÉSULTAT



AG CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 225,71	1 655,60	2 570,11	155,24
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 225,71	1 655,60	2 570,11	155,24
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-4 225,71	-1 655,60	-2 570,11	-155,24
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-120 096,48	-20 859,31	-99 237,17	-475,75
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	295 130,82	345 506,27	-50 375,45	-14,58
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	415 227,30	366 365,58	48 861,72	13,34
BÉNÉFICE OU PERTE	-120 096,48	-20 859,31	-99 237,17	-475,75

AG CONSTRUCTION

EURL au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 77 rue Sidonie Gabrielle Colette 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

RCS n°917871519- RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Le 15/04/2026

à 11h00

77 rue Sidonie Gabrielle Colette 30380 SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

Le soussigné M GUVEN ABDULAH, associé unique, de la société AG CONSTRUCTION, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

M GUVEN ABDULAH, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2025.

A mis à disposition les documents suivants :

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'associé unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 120 096,48 Euros.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'associé unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 120 096,48 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

L'assemblée générale constate, au vu des comptes annuels arrêtés à la clôture de l'exercice, que le montant des capitaux propres de la société est devenu inférieur à la moitié du capital en raison des pertes constatées. En conséquence, il est rappelé qu'il appartient aux associés de statuer, dans le délai légal de quatre mois à compter de la présente assemblée ayant approuvé lesdits comptes, en assemblée générale extraordinaire, sur la dissolution anticipée de la société ou sur la poursuite de son activité, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'associé unique, après avoir établi le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Décision N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

L'associé unique approuve la rémunération brute de la Gérance de 27 100,00 Euros, versée au titre de l'exercice.

- Soit pour l'associé unique, une rémunération brute de 27 100,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales, obligatoires et facultatives de l'associé unique, liées à la fonction de la Gérance.

La société a pris en charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de la Gérance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES,
Le 15/04/2026.

Signature de l'associé unique, M GUVEN ABDULAH :

